



APPEL A PROJETS 2019

FONDATION PALATINE DES ETI

Contexte

- ▶ Créée par la Banque Palatine, en 2018, la *Fondation Palatine des ETI, Mécènes ensemble*, sous égide de la Fondation Entreprendre, est avant tout une démarche **collaborative**. Elle a pour ambition de diffuser l'engagement entrepreneurial au service d'une meilleure **intégration sociale**, quel que soit son domaine (culture, sport, art, etc.). Le souhait de la *Fondation Palatine des ETI, Mécènes ensemble* est de « **faire-ensemble** » pour permettre à des dirigeants d'ETI de se regrouper pour choisir et démultiplier les initiatives et les moyens mis au service de **l'intérêt général**.
- ▶ La stratégie de la fondation est définie par un **conseil d'orientation** associant des dirigeants d'ETI et des personnalités issues de la société civile. Réuni pour la première fois le 26 octobre 2018, il a déterminé deux **thèmes d'action** qui vont guider la fondation pour l'année 2019. Les donateurs, dont la Banque Palatine fait partie, vont permettre de **financer des associations** qui accompagnent, dans la durée, des projets entrepreneuriaux

Objectifs

L'appel à projet de la Fondation Palatine des ETI est composé de deux volets pour une enveloppe globale de 100 000€*.

Volet 1 : Les territoires en difficulté

- ▶ Certaines zones, en France, connaissent un affaiblissement de leur activité économique dû à leur isolement. Les résidents des banlieues difficiles et de certains territoires ruraux se trouvent confrontés à un manque d'opportunités professionnelles.
- ▶ Pour enrayer ce phénomène et participer à la revitalisation économique de chaque territoire, l'appel à projet de la *Fondation Palatine des ETI, Mécènes ensemble* a pour objectif le soutien d'associations engagées dans l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales sur ces zones en difficulté. Les projets retenus doivent permettre de répondre aux besoins des habitants des territoires en difficulté pour leur permettre de renouer avec la société à travers l'entrepreneuriat.

Volet 2 : La réinsertion des anciens détenus

- ▶ Les anciens détenus font face à un manque d'employabilité et peinent à se réinsérer. L'entrepreneuriat peut leur permettre de s'émanciper de leur condition et prévenir ainsi les risques de récidive.
- ▶ Pour une amélioration des opportunités professionnelles des anciens détenus et un meilleur vivre-ensemble, l'appel à projet de la *Fondation Palatine des ETI, Mécènes ensemble* a pour but de soutenir les associations qui accompagnent les projets offrant une seconde chance, via l'entrepreneuriat, à ce public coupé de la société. Les projets retenus doivent donner une aide opérationnelle et concrète aux anciens détenus souhaitant entreprendre ou encore dispenser des formations qualifiantes facilitant la création d'une entreprise.

*La dotation sera répartie entre les 2 thématiques et plusieurs lauréats en fonction du nombre de projets retenus. Toute attribution de subvention fait systématiquement l'objet d'une convention signée des parties concernées.

Critères d'éligibilité

L'opération est ouverte à tout organisme :

- ▶ ayant son siège en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM et étant éligible au mécénat
- ▶ apportant des solutions probantes dans le cadre d'au moins un des volets de l'appel à projets 2019
- ▶ portant une action collective sur l'ensemble du territoire national (ou ayant une forte capacité de répliquabilité) depuis au moins 3 ans
- ▶ ayant un caractère aconfessionnel et apolitique
- ▶ s'inscrivant dans une démarche de cofinancement. La Fondation Palatine des ETI ne soutient pas les structures au-delà de 25% de leur budget global, sauf exception

Pièces à joindre au dossier de candidature

- ▶ Parution au Journal Officiel, agrément officiel ou récépissé de dépôts des statuts
- ▶ Liste des membres du Conseil d'Administration indiquant les fonctions
- ▶ Rapport d'activité de la dernière année
- ▶ Compte de résultat et bilan des exercices clos N-1 et N-2
- ▶ Budget prévisionnel de la structure de l'année en cours
- ▶ Budget prévisionnel du projet présenté

Seuls les dossiers complets et répondant aux critères d'éligibilité donnent lieu à un examen approfondi.

Sélection	Agenda
<ul style="list-style-type: none">▶ 1^{ère} étape : Les donateurs notent les projets éligibles selon leurs préférences.▶ 2^{ème} étape : Les porteurs de projets les mieux notés se présentent devant un jury composé par la Fondation Palatine des ETI.	<ul style="list-style-type: none">▶ Du 11 février au 15 mars 2019 Dépôt des projets en ligne▶ Du 15 mars au 31 mars 2019 Analyse de l'éligibilité des dossiers▶ Avril 2019 Jury et annonce des finalistes